

CIRCULAIRE
AU CLERGÉ DU DIOCÈSE DE MONTRÉAL,
 SUR LE
CHOLÉRA.

ST. JOSEPH DE MONTRÉAL, le 12 Juillet, 1854.

MONSIEUR,

Le Choléra me force de remettre à un autre tems la visite des Archiprêtres, ainsi que la Retraite Pastorale.

J'espère que cette maladie ne se répandra pas dans les campagnes. La fidélité à la tempérance, la tranquillité de l'âme, de sages précautions sont d'excellents préservatifs contre son invasion.

Je vous permets de faire une Procession solennelle, comme au Rituel Romain, en l'honneur de la B. Vierge Marie, pour implorer son puissant secours contre ce fléau qui nous visite pour la quatrième fois. Vous pourriez profiter de l'occasion, pour établir la *Pieuse Association de l'Immaculée Conception*, dont vous recevrez ci-joints les diplôme et règlement. Recommandez en outre de dire chaque jour le chapelet en famille. C'est toujours, entre les mains de notre bon peuple, l'arme la plus puissante, contre les ennemis visibles et invisibles.

Ces diverses pratiques religieuses auront, je l'espère, l'heureux effet de prévenir la dépression morale, toujours à craindre en pareil cas. Pour empêcher ce mal, il serait bon aussi, je pense, de recommander de ne pas s'occuper de tant de faux bruits et mauvaises nouvelles, qui ne sont le plus souvent que des exagérations, mais qui presque toujours ont pour effet de répandre la consternation.

Je profite de l'occasion, pour vous informer qu'il est ici un préjugé qui ne peut manquer d'être funeste à la tempérance ; c'est que le *brandy* et autres liqueurs de cette espèce passent pour être anticholériques ; et là-dessus on en fait un usage immodéré. Nous avons sous les yeux des exemples